

# Dispositif de Consultations dédiés aux personnes en situation de handicap

---

Les dispositifs de consultations dédiés aux personnes en situation de handicap assurent des consultations médicales générales ou spécialisées au sein d'un établissement de santé ou d'une maison de santé en utilisant des moyens de compensation adaptés aux spécificités liées au handicap de la personne pour réaliser les soins :

- matériel et équipement
- accompagnement personnalisé
- temps de consultation allongé
- préparation de la consultation
- prise en compte spécifique de la douleur...

Les professionnels qui interviennent dans ces dispositifs ont une connaissance et une compétence particulières des différents types de handicap et de leur prise en charge pour la réalisation de soins courants.

## Au Menu

### **P2** Pour Qui ? Fonctionnement

## Pour qui ?

### A qui s'adresse ce dispositif ?

En raison de la technicité requise, ces dispositifs peuvent s'adresser aux enfants et/ou aux adultes en situation de handicap, résidant en établissements médico-sociaux ou vivant à domicile et peuvent concerner différents types de handicap.

Ils concernent les personnes pour lesquelles la situation de handicap rend non réalisable le recours aux soins dans les conditions habituelles, par exemple en raison d'une incapacité de la personne à attendre lors d'une consultation ou à exprimer sa douleur. Ils peuvent prendre en charge les personnes ayant des difficultés de compréhension et/ou de communication, tant par rapport aux symptômes qui sont les leurs que par rapport aux soins qui leur sont proposés.

## Fonctionnement

### Contact par l'annuaire

Votre médecin traitant ou celui de votre enfant reste l'interlocuteur privilégié concernant votre/son parcours de soins et doit être mobilisé en première intention. Les dispositifs de consultations dédiées n'interviennent que dans un 2<sup>ème</sup> temps en cas de besoins de soins non couverts par les acteurs et services de soins habituels et hors urgence.

Les coordonnées de contacts des dispositifs de consultations dédiées aux personnes en situation de handicap sont indiquées par département dans l'annuaire joint. Les spécificités d'accueil (âge, type de handicap, modalités de contact) sont propres à chaque dispositif.

Les soins sont totalement pris en charge par votre couverture de soins habituels.